

témoin le 14 juillet 1884 devant la commission d'enquête chargée de s'enquérir de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul en 1884.

La question de concours ayant été mise sur icelle elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Bolduc :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Caln et Calstone, dans le comté de Wits, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand' Croix de l'Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-Général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada assemblé en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous nous réjouissons de ce que Votre Excellence, en ouvaant cette session, ait pu avoir le plaisir de nous féliciter de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Excellence que la paix et l'ordre ont été rétablis dans les Territoires du Nord-Ouest, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection. A la suite des troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et nous sommes respectueusement d'avis avec Votre Excellence qu'il est du devoir de votre gouvernement de prendre des mesures de précaution qui assurent, aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous recevons les chaleureuses félicitations de Votre Excellence sur l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien et l'assurance qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la Colombie-Anglaise et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du Manitoba et du Nord-Ouest, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

Nous apprenons avec beaucoup d'intérêt que dans le cas où les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des États-Unis, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler "la question des pêcheries," et étudier les meilleurs moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant, il nous sera demandé de pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que les projets de lois qui nous ont été soumis la dernière session, relativement à la refonte des statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les Territoires du Nord-Ouest, nous seront présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de notre action législative, et que les statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.